

**Projet de décret portant abrogation du décret n°2023-2283
portant convocation du corps électoral pour l'élection
présidentielle du 25 février 2024**

RAPPORT DE PRESENTATION

Par décret en date du 29 novembre 2023, les électeurs sénégalais établis sur le territoire national et ceux résidant à l'étranger ont été convoqués le dimanche 25 février 2024 pour l'élection présidentielle.

Mais, ayant pris connaissance de la proposition de loi constitutionnelle portant dérogation à l'article 31 de la Constitution, et dont vous êtes saisi pour avis, il est proposé d'abroger le décret 2023-2283 du 29 novembre 2023 portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle du 25 février 2024.

Telle est l'économie du présent projet de décret.



SIYIKI KAB/